

Réunion du 10 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Gaston DANN ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

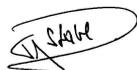
N° CG/2012/161 - Ressources humaines - 54
Convention avec l'Institut universitaire de réadaptation
"Clemenceau" à STRASBOURG

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- décide de s'engager dans une démarche précoce d'insertion professionnelle, intégrée dans un programme de soins, pour un fonctionnaire du Département en congé de longue maladie
- approuve la convention de mise en situation professionnelle à conclure entre l'Institut universitaire de réadaptation "Clemenceau" à STRASBOURG et le Département, et autorise son président à signer cette convention, qui prévoit notamment que la prestation est assurée à titre gratuit.

Il donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour approuver les stipulations des conventions d'insertion professionnelle, intégrée dans un programme de soins, susceptibles d'être conclues entre le Département, un centre de réadaptation fonctionnelle et tout agent du Département visé par une démarche d'insertion professionnelle suite à un congé pour maladie ou accident de service, et en conséquence complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121210-74647-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 21/12/12